

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 28 Décembre 2009

Bernard JAHAN ouvre cette Assemblée Générale, et passe immédiatement le micro à Gérard VAN LOO, Président de l'A.A.R.C. pour le rapport moral du Président.

Sont nommés comme scrutateurs: Mme HINCRYCHX et M. TILLARD.

Nos effectifs sont toujours aux environs de 500 personnes, nous avons eu cinq démissions, 22 radiations pour non paiement de la cotisation, et 16 nouvelles adhésions, ce qui fait une légère érosion d'environ 2 % de nos effectifs.

Nous avons fait imprimer 500 flyers publicitaires en format A5. Ils sont à la disposition de chacun d'entre nous. Notre Trophée de ski est prévu le 30 décembre 2009. Les bulletins sont à disposition pour les inscriptions. Les participations des jeunes sont particulièrement appréciées, car ce sont eux qui assurent l'avenir de notre Association à long terme.

Les activités d'été, toujours nombreuses, organisées par Christiane, aidée de certains d'entre nous, ont connues toujours autant de succès.

Sur le plan des relations de l'Association avec les instances institutionnelles et de la commune de Châtel, l'Association Nationale des Maires de Stations de Montagne a instauré une Charte de Développement Durable. Châtel a été l'une des premières stations françaises à signer cette Charte. Environ 120 communes ont adhéré à cette Charte. Son but est d'assurer le développement durable au niveau des équipements des communes et du tourisme : état des lieux dans chaque station, plan d'action à trois et dix ans.

Les institutionnels, les acteurs socio-économiques des stations, et le milieu associatif constituent le comité de suivi de cette Charte. C'est Patrick HAMEL qui était chargé par notre Association du suivi de cette Charte. Gérard VAN LOO en profite pour lui rendre hommage et d'informer l'assemblée de son désir de ne plus faire parti du Conseil d'Administration.

Gérard informe l'assemblée qu'il ne renouvelle pas son mandat au sein du Conseil d'Administration, et donc quitte la Présidence de notre Association. Il remercie les adhérents et les membres du Conseil d'Administration de la confiance qui lui ont apporté.

Il passe le micro à Bernard JAHAN qui, avant de poursuivre cette Assemblée Générale, soumet aux membres de l'Assemblée Générale l'approbation ou non du rapport moral. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Ensuite, Bernard JAHAN rend un vibrant hommage à Gérard, de ses nombreuses années de présence au sein de l'Association, ainsi que ses actions comme Président, où il a su faire preuve de compréhension, dynamisme, attachement, et dévouement sans compter pour notre Association. Applaudissements chaleureux pour Gérard.

Gérard nous informe qu'il reste à la disposition de notre Association et du Conseil d'Administration afin de remplir des missions ponctuelles qui lui seraient demandées.

Bernard JAHAN informe l'assemblée de l'importance des flyers pour notre publicité, mais insiste sur le fait que la meilleure publicité est, incontestablement, le bouche à oreille.

Christian OVIENEUR insiste sur l'utilité des flyers et du bouche-à-oreille, puisqu'il nous informe que certains résidents de Châtel de longue date ne connaissent pas encore notre Association.

Gérard VAN LOO donne de nombreux détails techniques sur la Directive Territoriale du Développement Durable. Elle devra être intégrée dans les PLU et SCOT. Elle a rencontré certains scepticismes de la part de certains Maires des stations de montagne.

Bernard JAHAN présente Christian OVIENEUR le nouveau trésorier de notre Association. Christian rend compte de l'état de nos finances. Notre résultat est positif de la somme de 1155,84 €. Le compte courant est négatif de 247,29 €, mais ceci s'explique par quelques factures qui ont été comptabilisées fin septembre mais qui ont été réglées au mois d'octobre après la clôture de l'exercice. Notre compte courant n'a jamais été dans le rouge. Notre compte d'épargne présente un excédent de 18002,17 €.

Par la suite, Christian explique la ventilation des différents postes.

Notre commissaire aux comptes, M. BERTRAND approuve cette comptabilité.

Bernard JAHAN soumet aux membres de l'Assemblée Générale l'approbation ou non du rapport comptable. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Bernard JAHAN soumet aux membres de l'Assemblée Générale l'approbation ou non de l'affectation de la réserve financière, qui sert de "fond de roulement" provisoire dans l'attente des rentrées totales des cotisations. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

Une adhérente s'étonne que nous n'ayons aucune subvention. Bernard JAHAN lui répond que pour le moment, la situation est ainsi.

Il est procédé maintenant au renouvellement du Conseil d'Administration. Nous avons trois démissions, Gérard VAN LOO, Lucien LUCAS, et Patrick HAMEL. Ont un mandat renouvelable cette année, Christiane SIFFER, Georges SEGAL, Christian OVIENEUR.

Bernard JAHAN soumet aux membres de l'Assemblée Générale l'approbation ou non du renouvellement des mandats de Christiane SIFFER, Georges SEGAL, et Christian OVIENEUR. Ces trois renouvellements de mandat sont approuvés à l'unanimité.

Bernard JAHAN demande s'il y a des candidatures spontanées pour l'intégration du Conseil d'Administration. Il n'y a aucune candidature spontanée.

Deux propositions de candidature s'étaient fait connaître : M. Daniel HELION et MME Élisabeth OVIENEUR.

M. Daniel HELION est appelé, et il n'est pas observé de réponse. Force est de constater qu'il est absent à cette Assemblée Générale. Il est remarqué que M. Daniel HELION n'est pas à jour de sa cotisation conformément à nos statuts. Il n'est donc pas juridiquement éligible au Conseil d'Administration. Sa candidature est donc rejetée pour cette année pour le Conseil d'Administration. Élisabeth OVIENEUR se présente et explique pourquoi elle souhaite intégrer le Conseil d'Administration de notre Association.

Bernard JAHAN soumet aux membres de l'Assemblée Générale l'approbation ou non de l'intégration d'Élisabeth OVIENEUR au sein du Conseil d'Administration. Cette intégration est approuvée à l'unanimité.

Bernard JAHAN demande à l'assemblée s'il y a des questions diverses avant de lever cette Assemblée Générale. En l'absence de questions diverses, l'Assemblée Générale est levée.

Monsieur le Maire, Nicolas RUBIN, prend la parole. Il remercie notre Association de cette invitation à notre Assemblée Générale. Après quelques mots de présentation générale, il propose de passer à l'échange habituel des questions-réponses.

PREMIERE QUESTION

Un adhérent, se présentant comme passionné de tennis, demande si un mur d'entraînement sera construit au niveau des terrains

Réponse:

Il est pris bonne note de cette demande, et elle sera étudiée.

DEUXIEME QUESTION

Le Multipass a coûté 300 000 € en communication, quel en est le retour ?

Réponse:

La Région Rhône-Alpes a fourni une aide de 75 000 €. Le Multipass a rapporté 200 000 €. Cette somme sera redistribuée à l'ensemble des partenaires ayant adhéré au Multipass, et ne sera pas gardée pour les Portes du Soleil.

Le Multipass sera renouvelé pour l'été 2010. Pour ceux qui souhaitent se porter partenaires, ils devront s'acquitter d'une taxe de 10 € par lit payables jusqu'au 30 avril 2010, et 15 € après.

TROISIEME QUESTION

Le Multipass a commencé le 15 juin pour se terminer le 15 septembre. Or la station a commencé ses activités le 1er juillet pour les terminer au 31 août. Ainsi les 15 premiers et 15 derniers jours du Multipass ne peuvent pas être exploités bien que payés.

Réponse:

Ceci est le fruit d'une erreur des Portes du Soleil, et non de Châtel, sur la coordination des dates entre le Multipass et les activités. Ceci ne se renouvellera pas l'année prochaine.

QUATRIEME QUESTION

Demande d'une adhérente pour la présence de petits sachets pour déjections animales au Petit Châtel

Réponse:

Nous y veillerons avec plus d'attention.

CINQUIEME QUESTION

Les trottoirs aux Grandes Mouilles ne sont pas complètement terminés.

Réponse:

Ce chantier est en cours, mais les terrains n'étant pas tous propriété communale, il faut négocier avec les propriétaires, et cela prend du temps.

Les demandes des riverains ne sont pas toutes les mêmes et nous devons établir une solution de consensus pour ses trottoirs.

SIXIEME QUESTION

Les gens roulent trop vite à Châtel.

Réponse:

C'est un comportement citoyen qui doit être développé.

SEPTIEME QUESTION

Où en est le projet de liaison Super Châtel/Linga ?

Réponse:

Monsieur le Maire fait une réponse très technique assez longue, en expliquant ce qui se réalise. Il serait fastidieux de tout répéter ici. Pour de plus amples renseignements se renseigner à la Mairie. Mais le dossier avance.

HUITIEME QUESTION

Où en sont les travaux de la couverture de la piscine ?

Réponse:

Les travaux vont plus loin qu'une simple couverture de la piscine. La piscine n'est plus tout à fait dans les normes et un cabinet spécialisé a été missionné pour évaluer l'ensemble des travaux. Actuellement nous sommes dans la phase d'évaluer si les financements seront uniquement communaux ou s'il sera établi un partenariat privé-public pour ce financement.

NEUVIEME QUESTION

Questions relatives à la Directive Territoriale d'Aménagement des Alpes du Nord. Celle-ci doit faire l'objet d'une enquête d'études début 2010. Où en est-on ? Quelle est la position de la commune de Châtel ?

Réponse:

Dans ce dossier, toutes les couches de l'administration française doivent se positionner, et c'est là un dossier très compliqué. Ce document a fait l'objet de nombreuses remarques. Les pro-développement écologique souhaitent qu'il aboutisse rapidement, les communautés de Communes et Maires sont plus

réservés sur le contenu de ce dossier. En effet, ils estiment que certaines mesures sont irréalisables en l'état actuel des choses. Le dossier est actuellement en attente et évoluera dans l'avenir.

DIXIEME QUESTION

Cette question est relative à la sécurité des piétons le long de la route de la Béchigne.

Réponse:

Il n'y a pas actuellement de projets d'amélioration de protection des piétons sur cette voie, et M. le Maire rebondit sur cette question pour parler du projet qui sera réalisé du côté de la Béchigne.

Le terrain situé route de la Béchigne sera cédé pour la réalisation d'une résidence hôtelière de 168 logements de haut standing, quatre étoiles. Nous manquons à Châtel de ce genre de structure. Nous avons actuellement une perte progressive de l'offre hôtelière. Il existe une demande d'hôtellerie haut de gamme à Châtel, non satisfaite actuellement.

Ces groupes de constructions favoriseront l'information sur l'existence de Châtel au niveau de leurs relations. Ce sont des constructions de haut niveau.

ONZIEME QUESTION

Quelle est la provenance des camping-cars installés derrière le lac de Vonnes ?

Réponse:

Ce sont les mêmes que ceux qui étaient installés route de la Béchigne, le terrain appartenant à la commune. Il s'agit de saisonniers.

DOUZIEME QUESTION

Il existe un forfait, le forfait Évasion, qui permet de skier dans différents endroits notamment à La Chapelle d'Abondance. Ce forfait peut-il inclure certains secteurs de Châtel ?

Réponse:

Il n'est pas nécessaire de démultiplier le nombre des forfaits, car ils se feront ensuite concurrences les uns les autres. De même, les tarifs ne seront pas forcément plus avantageux.

TREIZIEME QUESTION

A l'achat de notre appartement, au niveau du Plan de Prévention des Risques, il était classé en zone bleue, maintenant il se trouve classé en zone rouge. Que cela signifie-t-il ?

Réponse:

Nous avons désigné des experts afin d'avoir leur point de vue sur le classement des zones. Ceux-ci confirmeront ou infirmeront certains éléments d'origine. Dossier à suivre.

Il est fait une remarque sur la beauté des illuminations de Noël. Applaudissements. C'est effectivement une réussite, ainsi que le fleurissement d'été. Toutes ces réussites sont le fruit de la Mairie bien entendu, mais aussi de toutes les participations des bonnes volontés. La consommation des illuminations a été choisie pour être très économique.

Faute de nouvelles questions, l'échange des questions-réponses est maintenant terminé.

La parole est donnée aux collaborateurs de M. le Maire, lesquels ont précisé certains éléments, chacun dans leur secteur.

Notre Assemblée Générale étant terminée, Bernard JAHAN remercie tous les participants, et les invite au verre de l'amitié.